

PROJET ÉOLIEN DU MIREBALAIS

ÉDITO



Bonjour à toutes et à tous,

Le projet éolien du Mirebalais actuellement à l'étude sur la commune de Thurageau et plus récemment sur celle de Mirebeau, s'accompagne depuis janvier 2017 d'une démarche de concertation. **Par cet engagement, nous souhaitons travailler en lien étroit avec les territoires et ne pas s'arrêter à la prise en compte des contraintes techniques, réglementaires et environnementales dans le développement de notre projet.** Convaincu que c'est grâce à la participation des acteurs locaux que nous serons en mesure de présenter un projet éolien en harmonie avec le territoire, c'est bien en amont du dépôt du dossier d'autorisation auprès des autorités administratives que NORDEX France a décidé de s'engager dans cette réflexion collective. Nous vous rappelons que cette démarche participative est ouverte à toutes et à tous, et nous espérons vous retrouver nombreux au prochain atelier de concertation, organisé pour la première fois à Mirebeau.

Bonne lecture et à bientôt !

Adrien LOISELET – Chef de projet NORDEX France

LE RADAR MÉTÉOROLOGIQUE DE CHERVES

Pour déterminer la faisabilité d'un projet éolien et sa trame d'implantation, NORDEX France doit réaliser différentes études techniques (biodiversité, paysagère, acoustique et potentiel éolien). Pour le projet éolien du Mirebalais, une spécificité locale vient s'ajouter aux différentes études techniques : le radar de Météo France situé sur la commune de Cherves.

Le parc éolien du Mirebalais ne devra donc pas entraîner de dégradation sur les performances du radar météorologique de Cherves. Étant situé dans la zone dite de coordination du radar (5 à 20 km autour du radar) le projet doit être en accord avec les préconisations de Météo France. Afin de s'assurer d'une bonne articulation entre le projet et le radar météo, une étude d'incidences a été confiée au bureau d'expertise Qinetiq, accréditée par Météo France.

L'étude devra démontrer que le projet respecte les 4 critères suivants :

- L'occultation du faisceau radar par le projet ne doit pas dépasser 10% du faisceau lui-même
- La zone d'impact générée par le projet éolien ne doit pas excéder 10 km
- La distance entre 2 zones d'impact doit être supérieure à 10 km (deux parcs éoliens ne peuvent donc être trop proches au sein des 20 km autour du radar)
- La zone d'impact du projet doit se situer à plus de 10 km de tout site sensible (SEVESO ou Installation Nucléaire de Base). Dans la zone de coordination, trois sites sensibles sont recensés.

Les futures trames d'implantation et le gabarit des éoliennes projetées devront donc être validés par Qinetiq.



LA DÉMARCHE DE CONCERTATION



DES ATELIERS DE CONCERTATION POUR ÉCHANGER SUR LE PROJET ET LE TERRITOIRE

Depuis le début de l'année, NORDEX France travaille avec Alter&Go Concertation pour mener une démarche participative dans le cadre du développement de son projet éolien sur les communes de Thurageau et Mirebeau. La zone d'étude étant au départ limitée à Thurageau, les deux premiers ateliers ont d'abord eu lieu dans cette commune.

Le premier atelier s'est déroulé le 22 mai 2017. Adrien LOISELET, chef de projet NORDEX France, a expliqué comment l'énergie éolienne participe à la réalisation des objectifs de la transition énergétique au niveau international, national et régional. L'atelier s'est ensuite poursuivi avec une présentation des grandes lignes du projet et de son calendrier, avant de finir par un temps d'échange avec les participants sur les spécificités locales de la zone d'étude du projet.

Le deuxième atelier de la démarche de concertation a eu lieu le mardi 10 octobre 2017 et a rassemblé une trentaine de personnes. Adrien LOISELET a profité de ce second rendez-vous pour rendre compte des avancées du projet.

Lors du premier atelier, les participants ont exprimé leur envie d'avoir de l'information sur le financement participatif et de mieux comprendre le fonctionnement d'une éolienne. Des réponses ont donc été apportées dans le second atelier.

Ainsi, un premier stand avait pour objectif de présenter les modalités du financement participatif des énergies renouvelables. Certains participants ont souligné l'intérêt pour les citoyens de participer financièrement à un projet d'énergie renouvelable et de la nécessité d'informer la population sur cette nouvelle façon de contribuer à la transition énergétique. D'autres ont interrogé l'intervenant de NORDEX France sur l'évolution des taux, les délais de remboursement des actionnaires-citoyens et l'investissement moyen nécessaire pour développer un parc éolien. Retrouvez les réponses à ces premières questions à la page suivante !



Un second stand était dédié au fonctionnement des éoliennes. Après avoir présenté les différentes composantes d'une éolienne, Adrien LOISELET a répondu aux participants sur la vitesse minimum du vent nécessaire au fonctionnement d'une éolienne, la régulation de la fréquence de production électrique, la production moyenne d'une éolienne par an etc.

Nous vous rappelons que pour chaque atelier de concertation, la présentation de NORDEX France et le compte-rendu des échanges sont disponibles sur le site internet participatif du projet à l'adresse suivante : <http://www.projeteolien-mirebalais.alterconcerto.fr/page/les-documents-de-la-concertation>

LE FINANCEMENT PARTICIPATIF, QU'EST-CE QUE C'EST ?

Le financement participatif est un apport financier (généralement de petits montants) de la part d'un grand groupe de particuliers, au moyen d'une plateforme internet (ex : LUMO). L'objectif du financement participatif est de financer un projet dédié aux énergies renouvelables, ici un parc éolien. Le financement participatif est une démarche collective qui permet à tous les contributeurs de participer au projet et au développement des énergies renouvelables et de bénéficier de ses retombées. Les retombées se font via la vente de l'électricité produite, permettant ainsi de rembourser les investisseurs avec intérêts.

QUI PEUT PARTICIPER ?

Les communes, des associations, des entreprises et bien sûr chaque citoyen peut participer à ce financement. Le financement participatif n'est pas obligatoire ; chacun est libre de participer et ceci à la hauteur de ses moyens (dès 25€) et de son envie : il s'agit donc d'une épargne volontaire.

QUEL EST LE MONTANT MAXIMAL D'INVESTISSEMENT ?

Le montant maximal est fonction de la somme totale participative du projet. Ainsi chaque épargnant ne peut investir au-delà de 5% de l'investissement total ouvert à la participation.

COMMENT SE FAIT LE REMBOURSEMENT ?

Le remboursement se fait sur 10 à 20 ans, avec un taux d'intérêt entre 3% et 5%.



EXEMPLE DE MISE EN PLACE DE FINANCEMENT PARTICIPATIF POUR LA CONSTRUCTION DU PARC ÉOLIEN DU MONT D'ERNY (62)

Le parc du Mont d'Erny est développé par NORDEX France sur les communes Delettes, Enguinegatte. Il se compose de 5 éoliennes et a été inauguré en juillet 2017. Pour ce projet, NORDEX France s'est associé avec LUMO, plateforme de financement participatif pour des projets de développement d'énergies renouvelables, afin de proposer aux habitants de contribuer financièrement à sa construction. L'objectif était ainsi de récolter 300 000 € en 4 mois, soit environ 2% du budget total.

RESULTATS : 300 000 € collectés auprès de 201 épargnants.

LES QUESTIONS DU TERRITOIRE ISSUES DES ATELIERS

« Les infrasons produits par les éoliennes ont-ils un impact sur la santé des habitants ? »

Réponse de NORDEX France : Les infrasons correspondent aux sons dont la fréquence est inférieure à la fréquence minimale audible par l'homme. Tout ce qui nous entoure produit des infrasons: le trafic routier ou bien le vent soufflant dans les arbres. Un rapport d'étude publié fin mars 2017 par l'Anses (Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail) affirme que les éoliennes ne génèrent pas d'infrasons nuisibles pour l'humain.

Retrouvez ce rapport sur le site de l'Anses : <https://www.anses.fr/fr/content/impacts-sanitaires-du-bruit-generé-par-les-éoliennes>.

« Quels types de mesures seront mises en place pour la protection de la biodiversité ? »

Réponse de NORDEX France : Dans le cadre réglementaire ERC (Eviter, Réduire, Compenser), le porteur de projet doit mettre en place des mesures d'évitement, de réduction (suppression d'une éolienne initialement prévu sur la parc) ou de compensation en allant préserver de nouveaux sites favorables à l'amélioration de biodiversité.

« Les études environnementales sont-elles menées sur les deux communes, Thurageau et Mirebeau ? »

Réponse de NORDEX France : Le périmètre des études environnementales s'étend sur un rayon de 20 km autour de la zone d'étude du projet, située sur les communes de Mirebeau et Thurageau.

INVITATION AU PROCHAIN ATELIER DE CO-CONSTRUCTION

Afin de poursuivre les réflexions, engagées depuis le début de l'année, nous vous proposons un prochain atelier de concertation sur le projet éolien du Mirebalais.

**Cet atelier se tiendra le mercredi 13 décembre 2017 de 18h30 à 20h30,
À la salle des fêtes de Mirebeau.**

Pour vous inscrire et avoir plus d'informations :

Rendez-vous sur www.projeteolien-mirebalais.alterconcerto.fr
Rubrique « Les prochains rendez-vous de la concertation »
Ou contactez-nous au 06 19 07 76 81

CONTACT

POUR POSER VOS QUESTIONS ET RETROUVER TOUTE L'ACTUALITÉ
DU PROJET ÉOLIEN DU MIREBALAIS, CONNECTEZ-VOUS À LA PLATEFORME PARTICIPATIVE DU PROJET :
WWW.PROJETEOLIEN-MIREBALAIS.ALTERCONCERTO.FR

Adrien LOISELET
Chef de projet NORDEX France
ALoiselet@nordex-online.com

